

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINÉ (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2007 Avenant 2011	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction d'une maison de village à Laplaigne	781.600 € Visa n°11/46260	24-02-2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	Sans objet	
Montant de la vente	Sans objet	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	Sans objet	

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l’objet d’une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d’approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l’exploitation du patrimoine	Location	Montant annuel	990,00 €
	Eau	Montant annuel	1.174,50 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Électricité	Montant annuel	11.436,71 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 11.621,21 €
Réaffectation des bénéfices	Sans objet		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réunion du secteur associatif, réceptions lors d'activités publiques ou privées...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINÉ (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2012 Avenant 2019	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement d'une maison de village et d'un logement à Wez-Velvain	640.612,79 € Visa n°12/51055 et 20/12939	

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	Sans objet	
Montant de la vente	Sans objet	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	Sans objet	

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location maison de village	Montant annuel	6.540,00 €
	Location logement	Montant annuel	5.100,00 €
	Eau	Montant annuel	154,30 €

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Électricité	Montant annuel	1.021,86 €
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	10.463,84 €
Réaffectation des bénéfices	Les bénéfices couvrent les frais engendrés par les autres projets.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réunion du secteur associatif, réceptions lors d'activités publiques ou privées...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁰
2017	2016	10/03/2022	03/05/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ¹¹	13-02-2024	Nombre de présents	16 membres et 1 invitée
	27-02-2024		4 membres
	24-04-2024		13 membres et 1 invité
	03-07-2024		11 membres et 1 invitée
	13-11-2024		4 participants
Réflexion sur l’opération de développement rural			

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

La CLDR

Les membres de la CLDR se sont principalement réunis autour de trois sujets : le budget participatif, l'appel à projets BiodiverCité, ainsi la sollicitation d'une convention-faisabilité pour la liaison douce transcommunale Hollain-Péronnes-Laplaigne, lors de la réunion consacrée au rapport annuel.

Dans la continuité des années précédentes, plusieurs groupes de travail réunissant des membres de la CLDR et des acteurs locaux ont été organisés pour traiter de sujets spécifiques et mener des actions inscrites dans le PCDR.

La deuxième partie de l'année a évidemment été impactée par la période de prudence liée aux élections communales d'octobre 2024.

Le GT Commune fleurie

L'opération Brunehaut en Fleurs a fêté ses 20 ans d'existence en 2024, avec une formule alliant concours pour les façades, jardins et potagers, et week-end d'ouverture pour ces deux dernières catégories. Pour marquer le coup lors de cette édition anniversaire, une attention particulière a été portée aux anciens participants au cours de la remise des prix.

Le GT Dignes

L'année 2024 a été marquée par la concrétisation d'un fascicule dédié à une balade autour de la ventelle de la digue de Laplaigne, réalisée dans le cadre de l'appel à projet « Eau » du Contrat de rivière Escaut-Lys. Une fois ce fascicule édité, les membres du GT ont travaillé sur la préparation d'une balade guidée sur ce circuit, organisée en avril 2025.

Journées du patrimoine

Une seule activité était programmée en 2024, mais a finalement été annulée en raison de circonstances inattendues.

BiodiverCité

Les membres de la CLDR, ainsi que différents acteurs de terrain, ont pu suivre l'évolution des projets inscrits dans le cadre de l'éditions 2023 de BiodiverCité (aménagement des clochers des églises de l'entité pour accueillir la faune et gestion de l'ancienne peupleraie de Laplaigne. Ils ont également participé à la réflexion enclenchée sur les projets à introduire pour l'appel BiodiverCité 2024.

Budget participatif

En 2024, les membres de la CLDR ont d'une part suivi la concrétisation des projets déposés dans le cadre du budget participatif 2022-2023 :

- Pose d'une table de ping pong et d'une table de teqball aux abords du hall sportif communal ;
- Installation d'un module de jeux pour enfant supplémentaire dans le parc communal de Bléharies ;
- Pose d'une tour à hirondelles et création et installation d'abris pour la faune dans l'espace naturel à l'arrière de l'Agoraspace de Guignies ;
- Demande d'autorisation de balisage toujours en cours pour le Tour de Brunehaut, un circuit de promenade familiale en modes de déplacement doux et balisée sur l'entité ;
- Réhabilitation du sentier 23 et chemin 10 à Guignies toujours en cours.

Un nouvel appel a également été lancé début 2024 et six projets ont retenus par la CLDR. Ceux-ci sont en cours de réalisation :

- Installation d'une borne de réparation pour les vélos ;

	- Création d'une œuvre en l'honneur de Serdu, un artiste de l'entité ; - Aménagement des entrées du village de Laplaigne - Création de panneaux touristiques sur des balades pédestres dans les villages ; - Installation de miroirs de circulation ; - Réhabilitation du sentier 33 à Bléharies.
Propositions de projets à entreprendre	
La CLDR travaillera, en 2025, sur une réflexion globale de la mobilité à l'échelle de l'entité. L'objectif est de permettre une priorisation objective des projets à mener en matière de mobilité douce (création de liaisons sécurisées ou aménagements en faveur de la multimodalité). Cette réflexion permettra d'affiner le choix du projet à activer en 2026 (voir programmation à 3 ans). La CLDR sera aussi invitée à réfléchir à l'aménagement des entrées des villages de Brunehaut.	

Réunion de la CLDR de Brunehaut

13 et 27 février 2024

Présences – 13 février 2024

Présent(e)s : Antoine Bacro, Marc Bossaert, Muriel Delcroix, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Baptiste Hottekiet, Jean-Philippe Lejeune, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Philippe Vinckier, Marie-Paule Wacquier.

Invité(e)s : Valérie Vanoudewater (PNPE), Régine Dubrulle et Florentin Vincke (FRW)

Excusé(e)s : Marie-Agnès Acilion, Audrey Chevalis, Alexandra De Mey, Sonny De Vrieze, Jean-François Decottignies, Clémence Lefebvre, Geneviève Vandrepotte et Pierre Wacquier.

Présences – 27 février 2024

Présent(e)s : Audrey Chevalis, Alexandra De Mey, Daniel Detournay, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman

Invitée : Mélanie Vandendriessche (FRW)

Excusé(e)s : Antoine Bacro, Stéphane Dillies, Baptiste Hottekiet, Jean-Philippe Lejeune et Marie-Paule Wacquier.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2023 ;
- Budget participatif – État d'avancement des projets ;
- Budget participatif – Décision de relancer un appel et de solliciter les subsides du Développement rural ;
- Rapport d'activités 2023, état d'avance des projets et programmation à 3 ans ;
- Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne – Sollicitation d'une convention en Développement rural ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2023

Le compte-rendu est approuvé.

2. Budget participatif – État d'avancement des projets

Cinq projets avaient été soumis et retenus dans le cadre de l'appel 2022-2023.

1. Tour de Brunehaut

Ce type de balisage permanent est soumis à l'autorisation du Commissariat général du Tourisme. Celle-ci sera sollicitée, ainsi que des subsides pour la réalisation du balisage.

2. Réhabilitation du sentier 23 et chemin 10 à Guignies

Le passage du géomètre a été effectué en décembre 2023. Le relevé devrait être prochainement transmis à la commune.

3. Pose d'équipements sportifs

L'installation d'une table de ping-pong et d'une table de teqball est prévue aux abords du Brunehall lorsque les travaux d'agrandissement seront terminés.

4. Module de jeux dans le parc communal

Un nouveau module de jeux a été installé dans la plaine de jeux du parc communal à Bléharies.

5. Création et installation d'abris pour la faune à l'agoraspace de Guignies

Une tour à hirondelles destinée à accueillir des nichoirs sera installée dans les prochaines semaines. La confection des nichoirs est prévue au cours d'un atelier qui se tiendra le samedi 24 février 2024.

3. Budget participatif – Décision de relancer un appel et de solliciter les subsides du Développement rural

Pour rappel, la commune a la possibilité de solliciter tous les deux ans jusqu'à 10.000 € du Développement rural pour un budget participatif, sur base de documents établis par la région wallonne.

La commune prévoit d'attribuer un budget de minimum 20.000 € pour les projets du budget participatif. Un dossier peut être déposé par une entité juridique reconnue (une ASBL, par exemple) ou par une association de fait ou un groupement de citoyen regroupant 5 signataires minimum. La CLDR agit comme comité de sélection.

Si le montant total des projets soumis recevables dépasse le montant total de l'enveloppe octroyée par la commune, un vote citoyen sera organisé pour choisir les projets retenus, avec une pondération de 50-50 entre la CLDR et les votes citoyens.

Le calendrier projet est le suivant :

- Dépôt des dossiers de candidature entre le 15 avril et le 31 mai 2024 ;
- Analyse et sélection des projets en CLDR pour le 14 juin 2024 au plus tard ;
- Vote éventuel des citoyens entre le 17 et le 28 juin 2024 ;
- Envoi de la sélection au collège communal pour mise en application ;
- Communication et publication des résultats de l'appel ;
- Réalisation des projets entre juin 2024 et fin 2025.

Questions et remarques :

- Est-ce qu'un porteur de projet ayant déjà déposé un dossier précédemment peut encore participer ?
 - ⇒ Il n'y a plus de limite à ce niveau-là dans le règlement imposé.
- Quels sont les canaux de communication qui seront utilisés pour faire la publicité de l'appel à projets ? Il serait intéressant d'avoir une vue sur l'ensemble des projets réalisés sur le site de l'ODR.
 - ⇒ De l'affichage papier, des communications sur les sites et sur les réseaux seront prévues, ainsi qu'une communication auprès de la presse. Une capsule vidéo sera également réalisée pour présenter les projets réalisés sur l'entité jusqu'à aujourd'hui. Une page sera créée sur le site de l'ODR pour archiver tous les projets réalisés et donner des idées. Le bulletin communal paraîtra par contre trop tard pour être exploité.
- La Commune de Brunehaut compte proposer un budget participatif de 45.000 € comme pour les appels précédents.

La CLDR valide la proposition de mener un nouveau budget participatif et souhaite solliciter le montant maximum de subsides, à savoir 10.000 €.

La proposition de la CLDR et les documents de référence pour l'appel à projets seront transmis au conseil communal pour solliciter officiellement les subsides.

4. Rapport d'activités 2023, état d'avancement des projets et programmation à 3 ans

Les membres de la CLDR ayant reçu un document de présentation du rapport d'activités 2023 en prévision de la réunion, celui-ci est présenté de manière succincte. Des précisions sont données sur certains projets à la demande des membres.

- Un agent communal est désormais formé au poste de conseiller en mobilité.
- Concernant le projet de balade autour de la ventelle de la digue du Plat Monnier, seule la réalisation d'un fascicule est actuellement prévue dans le cadre de l'appel à projet « Eau » du

CREL. Il s'agit de réaliser un panneau au départ de la balade (église de Laplaigne) sur lequel un accès numérique au fascicule serait proposée. Des feuillets seront également édités. Le balisage est également plus compliqué à mettre en place et surtout à entretenir. Il est néanmoins proposé d'installer, à des emplacements judicieux, des panneaux de signalisation indiquant la direction des digues.

- Le projet de requalification du cœur d'Howardries est toujours en attente, mais une étude hydrologique est menée dans le cadre de la lutte contre les inondations. Cette étude définira des aménagements à réaliser afin de résoudre les problèmes actuellement rencontrés (maîtrise du débit du rieu du Pont du nid, zone d'expansion de crue...)
 - ⇒ Une séance d'information à la population est programmée en collaboration avec le CREL le 14 mars 2024 à 18h à Bléharies. L'objectif est de présenter les aides et aménagements existants pour les propriétaires privés. Un toutes-boîtes sera distribué.
 - ⇒ À l'échelle de la commune, une réflexion est également en cours pour agrandir le bassin d'orage de Jollain-Merlin.
- Le bureau d'étude AtkA a été désigné comme auteur de projet pour la requalification du Marais d'Espan. Le bâtiment de la douane appartient désormais au promoteur du complexe en cours de construction. Des charges urbanistiques avaient été prévues dans le permis lui imposant de restaurer le bâtiment. La réception de l'avenant signé par la Ministre du Développement rural est en attente pour avancer sur ce dossier.
- Hainaut Ingénierie Technique a été désigné comme auteur de projet pour la liaison douce Jollain-Wez.
- La convention-faisabilité pour la création de logements à Rongy n'a pas encore été approuvée par la Ministre. Entre-temps, la commune a obtenu des subsides via le Plan de relance pour l'achat du terrain et l'équipement des terrains (impétrants).

La programmation des projets pour 2024 et 2025 reste basée sur celle qui avait été décidée en 2023. Pour 2026, la CLDR marque son intérêt dans la poursuite des projets en faveur de la mobilité douce. Aucun choix n'est acté à ce stade concernant la fiche à activer en priorité entre la liaison Bléharies-Laplaigne et celle reliant Merlin à Jollain, mais certains arguments sont évoqués :

- Le fait que le chemin du Flux est le seul axe reliant Bléharies à Laplaigne, qu'il est très fréquenté et qu'il relie la Maison de village de Laplaigne ;
- Le fait que la jonction avec Merlin complète le maillage Guignies-Wez-Jollain-Hollain vers la Voie verte et est en lien avec un projet régional (DAFoR) visant à réaliser une liaison douce jusqu'à Saint-Maur.

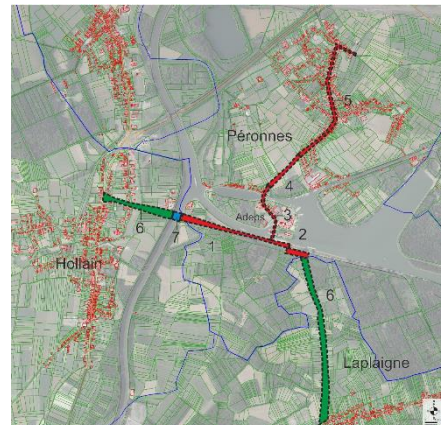
2024	2025	2026
Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	Fiche 51 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Hollain-Jollain	Créer des liaisons douces intervillages Fiche 45 – Liaison Laplaigne-Bléharies Fiche 49 – Liaison Jollain centre-Merlin

5. Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne – Sollicitation d'une convention en DR

Le projet consiste à relier ces trois villages via des aménagements de mobilité douce adéquats en fonction des spécificités de terrain (voie lente bidirectionnelle en site propre et permettant le passage du charroi agricole dans les Osières, bande cyclable suggérée, piste cyclable, signalétique et éclairage aux carrefours, passerelle au-dessus de l'Escaut...).

Le tracé envisagé actuellement et repris de la fiche-projet des PCDR d'Antoing et de Brunehaut est le suivant :

- **Hollain** : N507 – rue de Péronnes et traversée du pont
- **Péronnes** : rue de Hollain avec possibilité de se rabattre sur le RAVeL du Canal Nimy-Blaton
- **Péronnes** : traversée au niveau des écluses et jonction sur l'Avenue du Lac, rue de Laplaigne et rue du Centre jusqu'au cimetière
- **Péronnes** : prolongement vers les Osières (rue du Burgot)
- **Laplaigne** : les Osières jusqu'à la rue Auminois



Le budget estimé dans la fiche-projet (2021) est ventilé comme suit :

Antoing

Coût des travaux	Part DR subsidiée à 90 % (sur max 850.000 €)	Part communale à 10 % (sur max 850.000 €)	Part communale non subsidiée (100 %)	Total part communale
1.107.990,95 €	765.000 €	85.000 €	257.990,95 €	342.990,95 €

Brunehaut

Coût des travaux	Part DR subsidiée à 90 % (sur max 850.000 €)	Part communale à 10 % (sur max 850.000 €)	Part communale non subsidiée (100 %)	Total part communale
542.515,60 €	488.264,04 €	54.251,56 €	0,00 €	54.251,56 €

SPW

Coût des travaux
665.000,00 €

À noter que le coût des travaux pour le SPW correspond à l'aménagement d'une passerelle complémentaire sur le pont d'Hollain.

Une rencontre sera programmée dans le courant du mois de mars entre les deux communes, le SPW-Voies hydrauliques (propriétaire d'une partie des voiries sur Antoing et du pont) et le SPW-Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR – compétent concernant les chemins réservés au charroi agricole).

Le budget sera actualisé en même temps que l'ensemble de la fiche, à la suite de la rencontre entre les différents intervenants. Les CLDR d'Antoing et de Brunehaut seront ensuite amenées à réfléchir au projet.

Questions et remarques

- Étant donné que le budget estimé actuellement pour le tracé envisagé n'atteint pas le plafond de subvention sur Brunehaut, la commune de Brunehaut souhaiterait aménager le tronçon le plus long possible dans les limites du budget.
- Plutôt que d'aboutir sur la rue Auminois, il est proposé d'étendre les aménagements vers le Plat Monnier. Plusieurs tracés sont envisagés dont celui des digues.

La CLDR valide la sollicitation d'une convention-faisabilité pour le projet de liaison transcommunale entre Hollain, Péronnes et Laplaigne.

6. Divers

- L'opération Brunehaut en Fleurs fête ses 20 ans en 2024, avis aux intéressés ! Au programme :
 - o Jardins et vergers ouverts les 15 et 16 juin ;
 - o Concours de façades fleuries durant l'été ;
 - o Potagers et vergers ouverts les 31 août et 1^{er} septembre.
- Le revêtement des aménagements cyclables de la rue de Sin sera de couleur ocre.
- Une flaqué se forme à l'entrée du Brunehall, il serait judicieux de profiter des travaux d'agrandissement pour résoudre ce problème. Il manque également d'éclairage (permanent ou avec détecteur de mouvement) à cet endroit.
- Un panneau du circuit des digues de Laplaigne est abimé. Il sera réparé et remplacé.
- La rue des Déportés à Bléharies (entre le rond-point de la N507 et le pont) fera l'objet d'une réfection dans le cadre du PIC. Des aménagements en faveur de la mobilité douce (stationnement vélo) seront intégrés au projet.
- L'équipe espaces verts du Parc naturel des Plaines de l'Escaut planifiera la gestion de la végétation sur les digues avec la commune.
- L'application Betterstreet n'est plus active sur l'entité.
- Un panneau est à replacer à la rue du Pocquereux à Laplaigne.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle, Mélanie Vandendriessche
et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Réunion de la CLDR de Brunehaut

24 avril 2024

Présences

Présent(e)s : Antoine Bacro, Marc Bossaert, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Clémence Lefebvre, Jean-Philippe Lejeune, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Philippe Vinckier, Marie-Paule Wacquier.

Invité(e)s : Mickael Haudrechy (Service Transition écologique – Administration communale), Franck Minette (CREL), Valérie Vanoudewater (PNPE), Régine Dubrulle et Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Marie-Agnès Acilion, Alexandra De Mey, Muriel Delcroix, Baptiste Hottekiet, Jean-Claude Roart, Elisabeth Sirjacobs et Pierre Wacquier.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu des 13 et 27 février 2024 ;
- Appel à projets BiodiverCité – Présentation des projets réalisés et appel à idées pour l'édition 2024 ;
- Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne – Actualisation de la fiche-projet ;
- Divers.

Avant de débuter la réunion, une minute de silence est respectée en mémoire de Charles Picq, ancien président de la CLDR et initiateur de l'Opération de Développement rural sur l'entité.

1. Approbation du compte-rendu des 13 et 27 février 2024

Le compte-rendu est approuvé.

2. Appel à projets BiodiverCité – Présentation des projets réalisés et appel à idées pour l'édition 2024

La présentation proposée lors de la réunion est accessible via le lien suivant :

https://www.canva.com/design/DAE_6zyeHEc/2YxaVRD9EAHmTA3Bxb2hAQ/view?utm_content=DAE_6zyeHEc&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=viewer

BiodiverCité 2021

En plus de la distribution d'arbres et de plants durant la semaine de l'arbre 2022, un seul projet était inscrit dans le cadre de l'édition 2021 de BiodiverCité : l'aménagement d'un espace naturel à Guignies. Celui-ci est un terrain communal se situant à l'arrière de l'agoraspaces. Les aménagements, réalisés via le subsidé BiodiverCité et complété par des fonds communaux, consistent en :

- La création d'une zone humide empierrée accueillant des plantes aquatiques et surplombée d'un ponton ;
- La plantation d'une haie (85 % de reprise, les plants qui n'ont pas repris seront remplacés) et de différentes espèces de saules ;
- La pose de différents nichoirs et d'une tour à hirondelles, financés via le budget participatif et l'édition 2022 de BiodiverCité ;
- La réalisation de sentier de promenade en dolomie et d'un talus sableux.

Quelques espèces ligneuses repoussent dans la zone empierrée. Une gestion sera effectuée afin de laisser de la place aux plantes aquatiques.

BiodiverCité 2022

Plusieurs fiches-projets avaient été introduites :

- La distribution d'arbres et de plants durant la semaine de l'arbre 2023 ;
- Le remplacement des plantations aux abords de la borne autrichienne et de la glacière, situés dans le parc communal, par des espèces indigènes appropriées (vivaces, graminées, bulbes, fougères...). Ces aménagements faisaient suite à une étude menée par Ecowall ;
- La réalisation et la pose de panneaux d'identification des arbres présents dans le parc communal ;
- La plantation de fleurs et plants divers dans le cimetière d'Howardries, sur une zone ombragée le long d'un mur d'enceinte, ainsi que d'arbres fruitiers palissés le long du mur sud de l'église ;
- La pose de nichoirs à hirondelles et à chouettes chevêches, sur base de l'inventaire réalisé par les citoyens en collaboration avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut ;
- L'achat de matériel didactiques et de semences anciennes pour que les écoles de Rongy et Guignies réalisent un potager ;

BiodiverCité 2023

En plus de la distribution d'arbres et de plants prévue durant la semaine de l'arbre 2024, deux fiches-projets ont été introduites :

- Le réaménagement de l'ancienne peupleraie située à l'arrière de la rue du Belloy à Laplaigne :
 - o Dessouchage des peupliers abattus quelques années auparavant et nettoyage du site (évacuation des ronces, saules...) afin d'ouvrir cet espace et multiplier la diversité des espèces pouvant coloniser le site ;
 - o Plantation d'arbres fruitiers et de haies libres, gestion en différentes zones de fauchage, lutte contre la renouée du Japon en fond de parcelle via la plantation de noisetiers, conservation d'ouverture du paysage ;
 - o Création de cheminements piétons et d'une passerelle (sur fonds propres) traversant le fossé se jetant ensuite dans le Conflét.
- L'aménagement d'abris à chauves-souris et de nichoirs à chouettes effraies dans les clochers des églises, sur base de l'inventaire et des propositions réalisés par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.
 - o Nichoir à chouette effraie installé dans le cloche de l'église de Bléharies mais questionnement autour du filet de protection empêchant actuellement les chouettes d'y pénétrer. Une autorisation de l'AWAP est nécessaire pour effectuer une découpe du filet.
 - o Des nichoirs à faucons crécerelles et des abris à chauves-souris seront installés sur le bâtiment de la cure de Bléharies ;

BiodiverCité 2024

Après un bref rappel des types de projets pouvant être introduits dans l'appel à projets BiodiverCité et suite aux discussions menées, plusieurs pistes se dégagent pour l'édition 2024 :

- Une fiche pour la distribution d'arbre et de plants lors de la semaine de l'arbre 2025 ;
- La fourniture de matériel pour les opérations batraciens (seaux, lampes...) ;
- Le fleurissement du rond-point de Wez et de la bande enherbée située au début de la rue de la Sucrierie en venant de celui-ci (fleurs sauvages, bulbes...) ;
- Végétalisation des allées d'un cimetière de l'entité (entre Rongy, Lesdain et Laplaigne)
 - ⇒ L'enlèvement des buis, détruits par la pyrale, est compensé par la plantation d'espèces indigènes.
- Un projet Leader « Voiries et biodiversité » va être menée par le GAL des Plaines de l'Escaut avec un budget de 10.000 € par an durant 3 ans sur les 6 communes du GAL. La gestion des digues (enlèvement des ronciers, renforcement de passage de la digue par de l'empierrement...) pourrait être réalisé via BiodiverCité.

⇒ L'éligibilité de ce projet sera vérifiée par la FRW.

La commune signale également qu'elle dispose d'un droit de tirage pour la plantation de ligneux, d'un montant de 30.000 €. En fonction du budget des fiches, certains aménagements pourraient être financés par cette enveloppe.

D'autres idées avaient été émises mais n'ont pas été retenues :

- La réalisation d'un, voire de plusieurs, crapauduc(s) entre Rongy et Howardries, où plus de 11.000 crapauds, grenouilles et tritons ont été ramassés par les bénévoles en février-mars 2024.
 - ⇒ Ce type d'aménagement est de plus grande ampleur et nécessiterait sans doute des moyens plus conséquents. Le subsidiaire BiodiverCité pourrait être complété par un co-financement du CREL. La Ville de Comines-Warneton a réalisé ce type d'aménagement qui pourrait être inspirant. Une étude serait néanmoins à mener pour déterminer le type d'aménagement idéal et son coût.
- La gestion de la renouée du Japon sur la Voie verte, notamment, devient indispensable car elle continue à s'y propager. Le CREL peut élaborer un plan d'actions pour lutter contre celle-ci.
- L'aménagement d'une parcelle privée gérée en partenariat avec la PNPE afin d'en faire un éco-jardin (plantations, création de mares...).
- La pose de nouveaux nichoirs est mise en suspens afin de d'abord évaluer l'impact qu'auront les nichoirs posés via l'édition précédente de BiodiverCité.

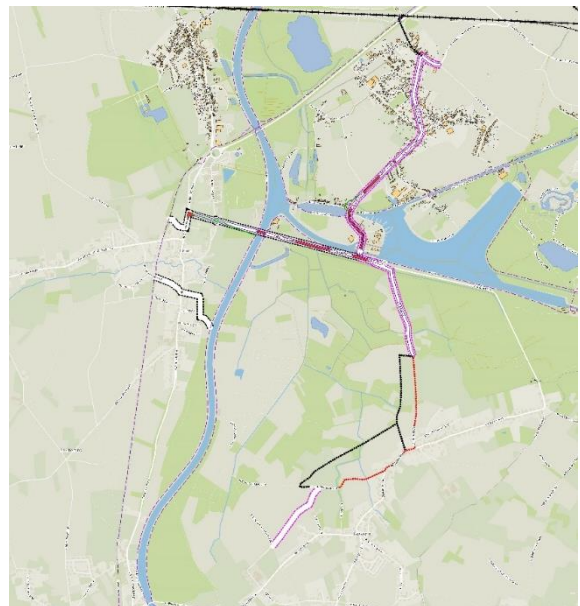
Les participants et partenaires seront tenus informés des fiches-projets finalement introduites pour l'édition 2024 de l'appel à projets.

3. Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne – Actualisation de la fiche-projet

Le projet consiste à relier ces trois villages via des aménagements de mobilité douce adéquats en fonction des spécificités de terrain. En plus de son caractère transcommunal, le projet concerne également le SPW Voies hydrauliques, propriétaire du pont d'Hollain, et d'une partie des voiries sur Antoing.

Une réunion a eu lieu avec ces différents intervenants en mars dernier. Le SPW-DAFoR était également présent, étant donné que le passage du charroi agricole doit être pris en compte dans les Osières.

Durant cette réunion, il a été proposé de travailler cette liaison en deux temps, comme le permet la dernière circulaire régissant le Développement rural. La liaison Péronnes-Laplaigne serait réalisée en premier lieu, suivie de la liaison Hollain-Péronnes.



Des ajouts aux liaisons ont été envisagés suite à cette réunion :

- La jonction avec la L88 depuis la rue du Cimetière sur Péronnes ;
- Le prolongement de la liaison depuis les Osières jusqu'à la rue de Sin sur Laplaigne, avec deux possibilités : via les digues (tracé noir) ou via la rue Auminois (tracé rouge) ;
- La jonction avec la Voie verte et le RAVeL au nord et au sud d'Hollain.

Questions et remarques

- ⇒ Le projet prévoit des aménagements en site propre pour une grande partie, où c'est possible. Le revêtement reste à définir mais permettra la bonne praticabilité pour les

modes actifs. Il y a également lieu de concilier ces travaux avec le passage de charroi agricole.

- ⇒ L'option via la rue Auminois et la rue du Plat Monnier pourrait offrir une meilleure praticabilité sans être limité par la largeur de la ventelle, notamment, tout en se raccrochant aux bandes cyclables bidirectionnelles existantes.
- ⇒ Le potentiel de balades actuel, notamment via la digue, doit être maintenu.
- ⇒ Il faudra prévoir des aménagements pour empêcher le passage des voitures par les Osières.

La fiche-projet sera actualisée afin de rencontrer la Direction du Développement rural de l'Administration régionale et solliciter une convention-faisabilité.

4. Divers

Libérez vos impasses

Le projet « Libérez vos impasses » de Tous à pieds, visant à identifier les culs-de-sac accessibles pour les piétons, cyclistes ou cavaliers avait été présenté en CLDR en début d'année 2023. Suite au recensement effectué dans certains villages par quelques membres, des stickers réfléchissants indiquant l'accessibilité de ces impasses sont en train d'être apposés par les services communaux.

Il reste néanmoins les villages de Rongy, Bléharies, Guignies, Jollain-Merlin et Howardries à répertorier. Si certains membres souhaitent y contribuer, ils peuvent prendre contact avec Mickaël Haudrechy à l'Administration communale (mickael.haudrechy@communes-brunehaut.be – 069 36 29 77).

Projet de territoire du PNPE

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut organise actuellement des réunions de réflexion consacrée au projet de territoire 2025-2035. Un atelier est prévu à la Salle des Fêtes de Hollain le 21 mai prochain.

Brunehaut en Fleurs

L'opération Brunehaut en Fleurs fête ses 20 ans en 2024, avis aux intéressés ! Au programme :

- Jardins et vergers ouverts les 15 et 16 juin ;
- Concours de façades fleuries durant l'été ;
- Potagers et vergers ouverts les 31 août et 1^{er} septembre.

Budget participatif

Un nouvel appel à idées a été lancé pour le budget participatif. Les dossiers de candidature doivent être introduits pour le 31 mai au plus tard. Toutes les informations se trouvent sur le site www.developpementruralbrunehaut.info.

Questions

- Lors du dernier conseil communal, il a été question de la réalisation de chaussées à voie centrale sur certaines voiries communales. Ce type d'aménagement permet de réserver une place prioritaire aux cyclistes sur des voiries plus étroites, en invitant la voiture à circuler au centre de la voirie. Une communication sera prévue lors de la réalisation de ce type d'aménagement.
- L'éclairage de la Pierre Brunehaut, indépendant du réseau d'éclairage public géré par Ores, sera prochainement rétabli.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Réunion de la CLDR de Brunehaut

3 juillet 2024

Présences

Présent(e)s : Antoine Bacro, Marc Bossaert, Sonny De Vrieze, Daniel Detournay, Bernard Drouillon, Clémence Lefebvre, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Dany Van Genechten, Marie-Paule Wacquier.

Invité(e)s : Valérie Vanoudewater (PNPE) et Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Marie-Agnès Acilion, Muriel Delcroix, Stéphane Dillies, Baptiste Hottekiet, Jean-Philippe Lejeune, Elisabeth Sirjacobs, Marie-Odile Szabo et Geneviève Vandrepotte.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 24 avril 2024 ;
- Budget participatif 2022-2023 – État d'avancement ;
- Budget participatif 2024-2025 – Analyse, sélection et désignation des lauréats ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 24 avril 2024

Le compte-rendu est approuvé.

2. Budget participatif 2022-2023 – État d'avancement

Tour de Brunehaut

Comme expliqué lors de la dernière réunion, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de balisage auprès du Commissariat général au tourisme (CGT). Cette demande doit être soumise via la Maison du tourisme. Une rencontre est prévue prochainement pour avancer sur ce dossier.

Pour rappel, une fois l'autorisation de baliser obtenue, les subsides pour le balisage seront sollicités auprès du CGT. Le projet ne sera donc pas financé via le budget participatif.

Réhabilitation du sentier 23 et du chemin 10 à Guignies

Le relevé du géomètre a été transmis à la commune. Il y a lieu de programmer une rencontre sur le terrain avec le géomètre, la commune et les porteurs du projet pour déterminer les suites.

Pose d'équipements sportifs

Une table de ping-pong et une table de teqball doivent être installées aux abords du Brunehaut.

Module de jeux dans le parc communal

La pose du module a été réalisée durant l'été 2023.

Création et installation d'abris pour la faune aux abords de l'agoraspace de Guignies

Une tour à hirondelles a été installée sur le site, ainsi que des nichoirs réalisés par les porteurs du projet. Certains nichoirs doivent encore être installés, éventuellement dans le cimetière de Guignies, au Calvaire et sur la maison des associations de Velvain.

Réhabilitation du sentier 51 (BP 2019)

La procédure administrative de suppression et de déviation de sentier est clôturée. Les porteurs du projet seront rencontrés pour déterminer les suites à mener au projet.

3. Budget participatif 2024-2025 – Analyse, sélection et désignation des lauréats

Les membres de la CLDR sont amenés à évaluer les dossiers introduits dans le cadre du budget participatif. L'avis de la CLDR sera ensuite transmis au collège communal pour validation et mise en œuvre.

Pour rappel, pour être recevable, le dossier doit :

- Avoir été rentré dans les délais ;
- Être porté par une entité juridique reconnue (ASBL, par exemple) ou par un groupement de cinq citoyens résidant à des adresses différentes à Brunehaut ;
- Proposer une localisation sur propriété communale dans la commune ;
- Revêtir un intérêt général et un caractère durable ;
- Proposer un budget de réalisation réaliste de 5.000 € maximum ;
- Proposer des dépenses éligibles, excluant des dépenses de fonctionnement ;
- Répondre à au moins un objectif du PCDR.

Six dossiers ont été introduits et soumis à la CLDR. Les illustrations liées aux dossiers déposés se trouvent en annexe.

Pour certains projets, des remarques préalables sont énoncées afin de préciser certains points avec les membres de la CLDR.

1. Projet 1 – Borne de réparation de vélos

Description du projet	Installation d'une borne de réparation de vélo, équipée d'outils de base (clés, démonte-pneus, pompe, trousse de réparation de crevaisson...)
Localisation	Sur le parking du Brunehall, à proximité de la Voie verte
Budget	4.324 € (hors montage)
Objectifs du PCDR	- Le tourisme de proximité - L'art de vivre ensemble - Le cercle vertueux du développement durable - La force de la participation citoyenne - Les déplacements pour tous
Remarques préalables	Préciser la question de la pose et déterminer les modalités d'entretien et de suivi nécessaires
Intérêt général	Oui
Caractère durable	Quel est le système prévu pour éviter le vol des outils mis à disposition ? Nécessité de communiquer sur l'équipement et sur son utilisation et son utilité
Caractère réaliste et précisions	Localisation idéale, à proximité de la Voie verte et du Brunehall

Décision

Le projet est **accepté**.

Projet 2 – Amélioration du sentier n°33 à Bléharies

Description du projet	Améliorer la praticabilité pour les cyclistes et les piétons en égalisant et en stabilisant le sentier
Localisation	Sentier reliant la place de Bléharies et la rue Fernand Gernez
Budget	5.000 €

Objectifs du PCDR	- Le tourisme de proximité - L'art de vivre ensemble - Le cercle vertueux du développement durable - La sécurité et les déplacements pour tous
Remarques préalables	/
Intérêt général	Oui
Caractère durable	Signaler l'existence du sentier
Caractère réaliste et précisions	Placer du gravier ou du stabilisé perméable comme revêtement S'inspirer des piedsentes de Beloeil (géotextile et recyclage pour le fond) Le budget est à préciser

Décision

Le projet est **accepté**, le budget étant à préciser en fonction du revêtement à privilégier, notamment.

Projet 3 – Pose de miroirs de circulation

Description du projet	Placement d'un ou de plusieurs miroirs pour améliorer la visibilité et sécuriser le croisement des automobilistes, cyclistes et piétons
Localisation	Rue des Zeltas – entre le n°12 et le pont du Palais
Budget	Non communiqué
Objectifs du PCDR	- La sécurité des déplacements pour tous
Remarques préalables	Intégrer cet aménagement dans les travaux de sécurité routière ?
Intérêt général	Oui
Caractère durable	Oui
Caractère réaliste et précisions	Avis de police à solliciter pour garantir l'efficacité et la sécurité de l'équipement

Décision

Le projet est **accepté**, la CLDR s'accordant sur le fait que la pose de panneaux ne dépassera pas le budget disponible.

Projet 4 – Aménagement des entrées de village de Laplaigne

Description du projet	Plantation de vivaces et d'arbustes de petite taille aux trois entrées du village et installation de panneaux « Bienvenue à Laplaigne » Plantation et entretien réalisés par la section horticole de l'école d'enseignement spécialisé de Frasnes-lez-Buissenal, en collaboration avec les classes de 5 ^e et 6 ^e primaire des écoles de Laplaigne
Localisation	Chemin du Flux, rue du Village et rue Sart-Colin
Budget	4.198,70 €
Objectifs du PCDR	- L'art de vivre ensemble - Le cercle vertueux du développement durable - La sécurité des déplacements pour tous
Remarques préalables	Localisation précise à définir

	Réflexion globale sur les entrées de village de tous les villages de l'entité à initier
Intérêt général	Oui
Caractère durable	Oui
Caractère réaliste et précisions	Privilégier des aménagements discrets qui s'intègrent dans le paysage

Décision

Le projet est **accepté**, la CLDR souhaite néanmoins travailler sur les panneaux d'entrée de village à l'échelle de toute l'entité, en collaboration avec les porteurs du projet de Laplaigne.

Projet 5 – Création d'un espace de repos en hommage à Serdu

Description du projet	Installation d'un banc et d'une œuvre en hommage à Serdu, représentant des crayons, des marqueurs et des pinceaux de couleur
Localisation	Le long de la Voie verte, au niveau de l'ancienne gare d'Hollain
Budget	4.455 € (œuvre en bois sans pose) 4.492 € (œuvre en métal avec pose)
Objectifs du PCDR	- Le tourisme de proximité - L'art de vivre ensemble - L'amélioration de la qualité de vie - La force de la participation citoyenne
Remarques préalables	S'assurer du statut de propriété pour la localisation exacte de cet espace
Intérêt général	Oui, certains membres se posent néanmoins la question de mettre Serdu à l'honneur et non un autre artiste local, d'autant que le rond-point de Bléharies est déjà dédié à son œuvre. Hollain est néanmoins le village dans lequel il a résidé, à proximité de la gare. Il y a également lieu de demander l'avis du principal intéressé.
Caractère durable	Privilégier le métal pour l'œuvre
Caractère réaliste et précisions	Veiller à l'intégration de l'œuvre à la fois dans le paysage et par rapport à la gare qui est un élément important du point de vue patrimonial, en privilégiant une œuvre sobre, peut-être moins colorée que la proposition issue du dossier de candidature.

Décision

Le projet est **accepté**, moyennant l'accord de Serdu. La CLDR souhaite également une intégration adéquate de l'œuvre.

Projet 6 – Installation de panneaux d'informations sur des balades pédestres

Description du projet	Placement de panneaux d'informations indiquant des circuits pédestres dans chaque village, ou dans certains villages dans un premier temps, moyennant le budget définitif du projet
Localisation	Dans chaque village, à proximité d'espaces de stationnements (places, notamment)
Budget	Jusqu'à 5.000 €
Objectifs du PCDR	- Le tourisme de proximité - L'art de vivre ensemble - L'amélioration de la qualité de vie

	- Les déplacements pour tous
Remarques préalables	Choix du nombre de panneaux et de la taille de ceux-ci à effectuer en fonction du budget
Intérêt général	Oui
Caractère durable	Si un QR Code est prévu, résoudre la question du suivi du tracé mis à disposition (via document en ligne ou via Cirkwi, par exemple)
Caractère réaliste et précisions	Les balades qui seront proposées ne sont pas encore définies (basée sur les fascicules de l'ABLS Brunehaut Valorisation ou sur les expos du CHLB ?) Graphisme et visuel des panneaux seraient fournis par le CHLB Pose des panneaux à définir au cas par cas (pupitre ou sur bâtiment communal)

Décision

Le projet est **accepté**, mais il est indispensable de déterminer précisément le contenu des panneaux avec les porteurs de projet.

4. Divers

Brunehaut en Fleurs – Circuit des façades fleuries

Dans le cadre de l'opération Brunehaut en Fleurs et plus particulièrement du concours des façades fleuries, un circuit des façades participantes est proposé durant l'été. Les citoyens sont également invités à voter pour leur façade préférée, qui sera récompensée par le prix citoyen.

Toutes les informations se trouvent sur le site

www.developpementruralbrunehaut.info.



Questions

- Du bambou reste à gérer au bout du terrain communal de la rue du Belloy, aménagé dans le cadre d'un projet BiodiverCité. Un tuyau d'égouttage est également à réparer car il entraîne actuellement l'écoulement des eaux.
- L'éclairage de la Pierre Brunehaut, indépendant du réseau d'éclairage public géré par Ores, n'a pas encore été rétabli.
- Des potelets ont été installés suite aux travaux de réaménagement de la rue de Sin. Il serait utile d'apposer des bandes réfléchissantes dessus afin de mieux les signaler.
- À la rue Gilles Savoie, les haies ne sont pas taillées ce qui entrave l'accessibilité des trottoirs.
- Le chemin menant à la ventelle (correspondant à la digue et au GR) n'est pas entretenu, ce qui rend le passage difficile et diminue la visibilité du sentier.
- Des bandes fleuries, comme celles semées au bord des routes à Rumes, pourraient être créées le long des rues de l'entité. Une coopération avec les services travaux de Rumes serait intéressante pour avoir des conseils sur la façon de faire.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Annexes – Éléments complémentaires issus des dossiers du budget participatif

Projet 1 – Borne de réparation de vélos

Exemples d'équipements



Projet 2 – Amélioration du sentier n°33 à Bléharies

Photos du sentier



Projet 3 – Pose de miroirs de circulation

Localisation



Projet 5 – Création d'un espace de repos en hommage à Serdu

Projet d'œuvre à réaliser



Projet 6 – Installation de panneaux d'informations sur des balades pédestres

Exemple de panneau

